

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 42 (2015)
Heft: 3

Rubrik: news.admin.ch

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'initiative populaire fédérale

Grâce à elle, une poignée de citoyens peut proposer une révision partielle ou totale de la Constitution fédérale. Cet article, extrait d'un travail de Master de l'Institut de hautes études en administration publique, tente d'expliquer l'évolution de son emploi à travers le temps.

Si l'initiative populaire fédérale connaît aujourd'hui un franc succès, cela n'a pas toujours été le cas. Comme le montre la figure 1, elle est peu utilisée jusqu'en 1932 alors que depuis les années 1970, son emploi ne cesse d'augmenter.

Bien qu'il soit difficile d'expliquer les raisons de l'augmentation des initiatives populaires depuis les années 1970, tentons toutefois deux hypothèses qui concernent d'abord l'aspect relatif à la *politique fédérale* et ensuite celui de la *rapidité d'action*.

L'intérêt pour la politique fédérale

Jusqu'à la Constitution de 1874, les compétences de la Confédération sont limitées; c'est dans les cantons que le débat politique a lieu. Dès 1874 et pendant tout le XX^e siècle, un lent processus va transférer de plus en plus de compétences des cantons vers la Confédération. Cet aspect peut expliquer d'une part le faible nombre d'initiatives entre 1891 et 1932 et, d'autre part, pourquoi un engouement pour la politique fédérale se remarque dès les années 1970. Autrement dit, plus un organe du pouvoir possède de compétences, plus on s'intéresse à la politique qu'il mène.

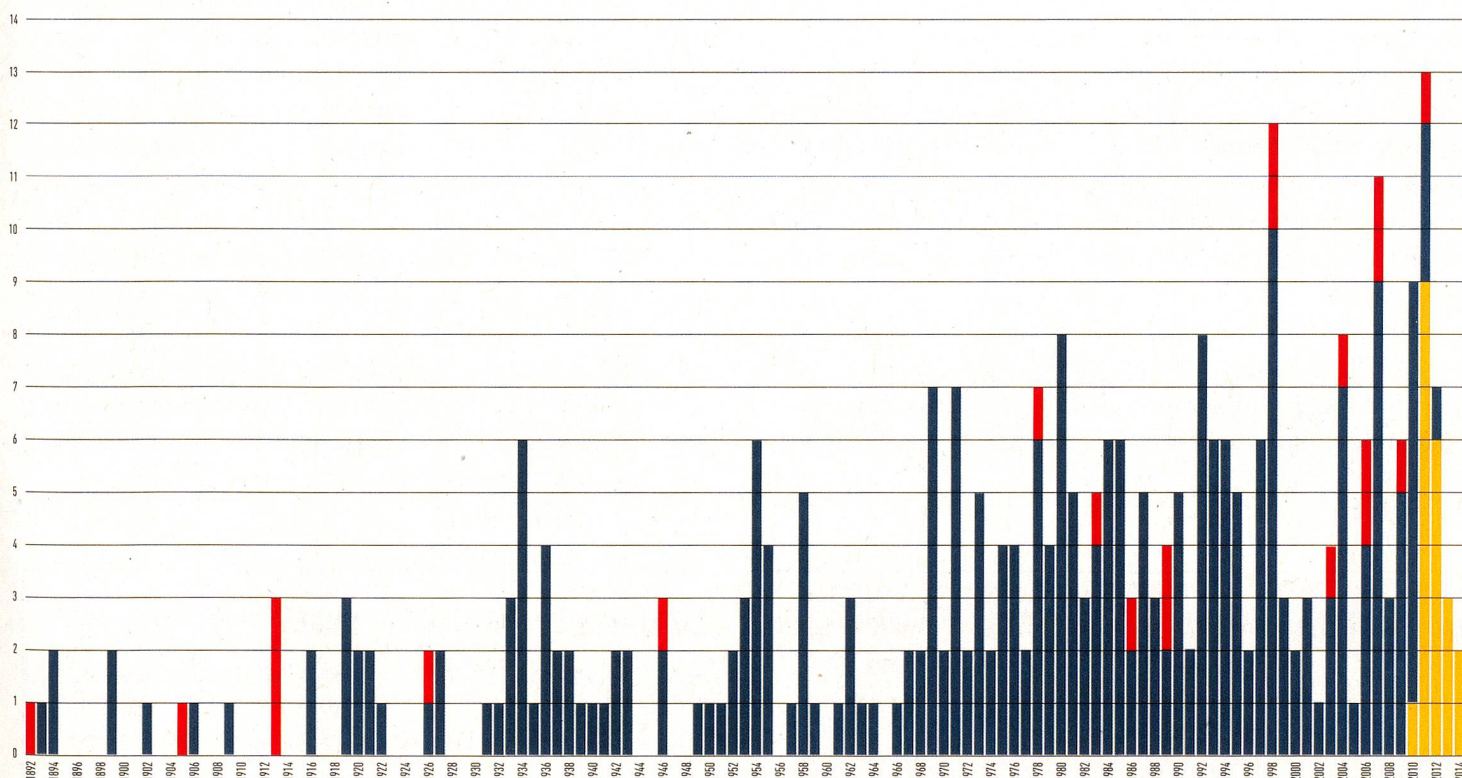
Dans son ouvrage « 19 avril 1874 – L'audace de la démocratie directe », le juriste et historien Olivier Meuwly montre que c'est au niveau cantonal que se développent certaines idées avant d'atteindre le niveau fédéral. C'est notamment le cas pour la démocratie directe dont le berceau est à chercher dans les cantons qui, depuis la moitié du XIX^e siècle, ont les uns après les autres introduit différents outils démocratiques qui permettent au peuple d'intervenir dans la conduite des politiques cantonales (initiative législative, référendum législatif obligatoire et référendum financier facultatif). Les cantons sont donc en quelque sorte des laboratoires politiques qui permettent à une idée de se développer et d'arriver à maturité. Lorsqu'une chose fonctionne dans les cantons, elle est ensuite éventuellement adaptée pour l'échelon supérieur.

La rapidité d'action

L'initiative permet d'intervenir directement dans la mise à l'agenda de la politique fédérale sans passer par la voie représentative du parlement. Il est courant que près de dix années soient nécessaires pour qu'une idée politique aboutisse en une réalisation législative par la voie parlementaire. En revanche, l'idée portée par une initiative peut parfois se voir réalisée dans un article constitutionnel en à peine trois ans. L'initiative « Contre l'immigration de masse » – acceptée en votation populaire le 9 février 2014 – en est un exemple éloquent puisqu'il ne lui a fallu que deux ans et demi pour aboutir à l'entrée

319 initiatives ont été déposées à la Chancellerie entre 1892 et 2014

■ Abouties ■ Non abouties, déclarées nulles, retirées ou refusées ■ Acceptées en votation populaire



en vigueur d'un nouvel article constitutionnel depuis son lancement le 26 juillet 2011. L'initiative peut donc être un moyen beaucoup plus rapide pour imposer une décision, bien que ses chances de réussite soient particulièrement faibles si l'on considère la part des initiatives acceptées en votation populaire (5 % des initiatives entre 1979 et 2014). Cette rapidité et le fait de pouvoir court-circuiter le parlement sont des éléments qui peuvent expliquer l'engouement pour l'initiative populaire depuis les années 1970.

L'initiative populaire fédérale semble aujourd'hui bien vivante même si ses chances d'acceptation populaire restent maigres. Ce qui est certain, c'est que l'initiative fait beaucoup parler d'elle actuellement et qu'elle sollicite souvent le peuple aux urnes. Cela n'est d'ailleurs pas sans conséquences puisque chaque initiative aboutie génère un travail administratif important et engendre des coûts énormes supportés par le contribuable.

PIERRE-MICHEL COTRONEO

L'AUTEUR EST STAGIAIRE ACADÉMIQUE À LA DIRECTION CONSULAIRE DU DFAE ET ÉTUDIANT EN MASTER À L'INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES POUR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE (IDHEAP). CET ARTICLE EST UN EXTRAIT DE SON MÉMOIRE DE MASTER.

BIBLIOGRAPHIE

Bernard Degen. Initiative populaire. Dictionnaire historique de la Suisse.

Consultable en ligne: <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F10386.php>

Olivier Meuwly. 19 avril 1874, l'audace de la démocratie directe. Presses polytechniques et universitaires romandes: Lausanne, 2013. 110 pages.

Pietro Morandi. Démocratie de concordance. Dictionnaire historique de la Suisse. Consultable en ligne: <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F10095.php>

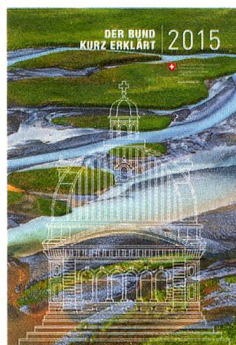
SOURCES STATISTIQUES

Données compilées par l'auteur d'après la base de données de la Chancellerie fédérale http://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis_2_2_5_9.html

BASES LÉGALES

Articles 136, 138, 139, 139b et 140 de la Constitution fédérale de la Confédération, RS 101

Articles 68 à 76 de la Loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques, RS 161.1



Publications

Brochure «La Confédération en bref 2015»

«La Confédération en bref 2015» publiée par la Chancellerie fédérale fournit des informations actuelles sur la politique, l'administration et la justice suisses. C'est l'une des publications de l'administration fédérale au plus fort tirage.

Quelle est la composition du parlement? En combien de temps une loi entre-t-elle en vigueur? Combien de personnes travaillent dans l'administration fédérale? Quelles décisions prend le Tribunal fédéral? Les réponses à ces questions se trouvent dans la brochure annuelle «La Confédération en bref» de la Chancellerie fédérale. Cette publication de 80 pages s'adresse à tous ceux qui s'intéressent aux institutions étatiques suisses. Beaucoup d'écoles moyennes et professionnelles l'utilisent dans leurs cours d'éducation civique.

Les textes sont le fruit d'une étroite collaboration entre la Chancellerie fédérale et les Services du parlement, les départements et le Tribunal fédéral. Des graphiques illustrent les textes et des photos montrent les employés de la Confédération dans leurs diverses fonctions. Cette année, la Chancellerie fédérale n'a pas choisi une photo du Palais fédéral pour la couverture, mais le superbe Tschingelsee dans la vallée du Kiental de l'Oberland bernois, l'une des 283 zones alluviales de Suisse protégées par la Confédération.

«La Confédération en bref 2015» est tirée à 292 000 exemplaires dans les quatre langues nationales et en anglais. Elle est disponible gratuitement auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique sur www.bundespublikationen.admin.ch

HELPLINE DFAE

Tél. en Suisse: 0800 24-7-365
Tél. à l'étranger: +41 800 24-7-365
E-Mail: helpline@eda.admin.ch
Skype: helpline-eda

Conseils aux voyageurs

www.dfae.admin.ch/voyages
Helpline DFAE +41 (0)800 24-7-365
[www.twitter.com/travel_edadfae](https://twitter.com/travel_edadfae)

itineris

Inscription en ligne pour les Suisses voyageant à l'étranger
www.dfae.admin.ch/itineris

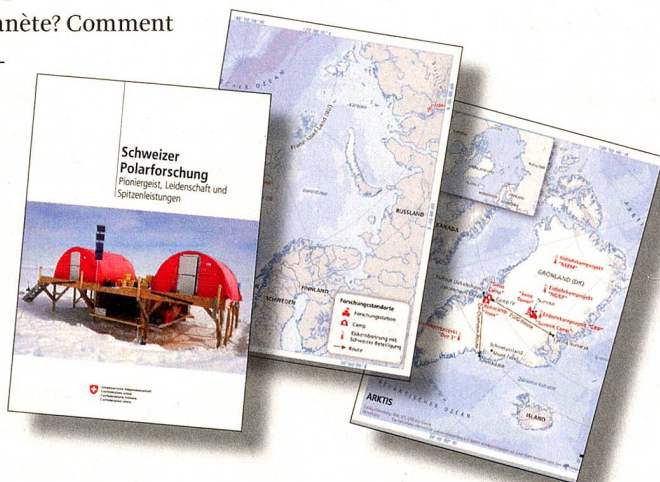


Départ réfléchi.
Voyage réussi.

L'appli est disponible gratuitement pour iOS et Android

Esprit pionnier, passion et excellence scientifique

La Suisse est à la pointe de la recherche polaire dans le monde. Douze articles illustrent le travail au pôle Nord et au pôle Sud de chercheurs travaillant en Suisse: quel rôle jouent l'Arctique et l'Antarctique pour notre planète? Comment réagissent-ils au réchauffement d'origine anthropique? Qu'est-ce que cela implique pour l'avenir – notamment celui de la Suisse? Pour le savoir, consultez la



nouvelle publication du DFAE disponible sur:

www.eda.admin.ch > Services et publications > Publications > Toutes les publications > terme de recherche «recherche polaire».

Remarques

Pour ne manquer aucun message («Revue Suisse», newsletter de votre représentation, etc.), communiquez à votre représentation suisse votre e-mail et numéro de téléphone mobile ainsi que tout changement et inscrivez-vous sur www.swissabroad.ch.

Vous pouvez à tout moment lire et imprimer le numéro actuel de la Revue Suisse et les numéros précédents sur www.revue.ch. La «Revue Suisse» est envoyée gratuitement en version imprimée ou par voie électronique (e-mail et application iPad/Android) à tous les foyers de Suisses de l'étranger enregistrés auprès d'une ambassade ou d'un consulat général.

Votations fédérales

Le 14 juin 2015, quatre projets seront soumis à votation:

- Arrêté fédéral du 12 décembre 2014 concernant la modification de l'article constitutionnel relatif à la procréation médicalement assistée et au génie génétique dans le domaine humain
- Initiative populaire du 20 janvier 2012 «Initiative sur les bourses d'études»
- Initiative populaire du 15 février 2013 «Imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS (Réforme de la fiscalité successorale)»
- Modification du 26 septembre 2014 de la loi fédérale sur la radio et la télévision.

Toutes les informations sur les projets (explications du Conseil fédéral, comités, recommandations du parlement et du Conseil fédéral, vote électronique, etc.) sont disponibles sur www.ch.ch/fr/votations/.

Des informations sur les élections fédérales du 18 octobre 2015, ainsi que des directives, des informations utiles et des liens sont disponibles sur <https://www.ch.ch/fr/elections2015/>, le site commun de la Chancellerie fédérale, des Services du parlement, de l'Office fédéral de la statistique et ch.ch.

Initiatives populaires

Les initiatives populaires suivantes ont été lancées avant la clôture de la rédaction (expiration du délai pour la récolte des signatures entre parenthèses).

- «Pour la promotion des voies cyclables et des chemins et sentiers pédestres (initiative vélo)» (03.09.2016)
- «Le droit suisse au lieu de juges étrangers (initiative pour l'autodétermination)» (10.09.2016)

La liste des initiatives populaires actuelles est disponible sur www.bk.admin.ch > Actualités > Elections et votations > Initiatives en suspens.

Responsable des pages d'informations officielles du DFAE:
Peter Zimmerli, Relations avec les des Suisses de l'étranger
Bundesgasse 32, 3003 Berne, Suisse
Téléphone: +41 800 24-7-365
www.dfae.admin.ch, mail: helpline@eda.admin.ch

Annonce

www.swissworld.org
Your Gateway to Switzerland

